

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MURA, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur, Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur LHOMME Hervé, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC, Madame Anab HASSAN-SAED, Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	26	25

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Anne BOUQUIER à M. Bruno GUYARD

Absents excusés : M. Bruno THOMAS

Date de la convocation

13 janvier 2023

Date d'affichage

13 janvier 2023

Objet de la délibération

7- Finances Locales

7-1- Décision budgétaire

7-1-1 Autres documents à caractère comptable

2023-002 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

A été nommé secrétaire : Mme Mariline BOUCLET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, dans le cas où la collectivité n'a pas procédé au vote du budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, que le Maire peut, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre, dans la limite prévue par la réglementation, les dépenses d'investissement afin d'assurer la continuité d'exécution des travaux et des acquisitions prévues au budget de l'exercice 2022 et qui n'ont pas été réalisés à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire, conformément à l'article L 16121.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 soit :

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

S²LO

ID : 045-214501421-20230119-2023_002-DE

Ch/article - Libellé	Prévu 2022	investissement
20 - Immobilisations incorporelles	166 043,20 €	41 510,80 €
2051 - Concessions et droits similaires	20 808,00 €	5 202,00 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme, numérisation cadastre	38 980,00 €	9 745,00 €
2031 - Frais d'études	106 255,20 €	26 563,80 €
21 - Immobilisations corporelles	861 927,51 €	215 481,88 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	1 100,00 €	275,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 565,00 €	391,25 €
21316 - Équipements du cimetière	3 520,00 €	880,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	6 000,00 €	1 500,00 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements constructions	6 486,00 €	1 621,50 €
21311 - Hôtel de ville	11 880,00 €	2 970,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	15 263,88 €	3 815,97 €
21318 - Autres bâtiments publics	22 930,00 €	5 732,50 €
2116 - Cimetières	24 448,09 €	6 112,02 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	29 137,01 €	7 284,25 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	32 211,57 €	8 052,89 €
2184 - Mobilier	32 286,07 €	8 071,52 €
2111 - Terrains nus	32 780,00 €	8 195,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	38 471,46 €	9 617,87 €
21538 - Autres réseaux	54 502,00 €	13 625,50 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	56 382,34 €	14 095,59 €
2152 - Installations de voirie	492 964,09 €	123 241,02 €
23 - Immobilisations en cours	237 134,80 €	59 283,70 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	77 134,80 €	19 283,70 €
2313 - Constructions	160 000,00 €	40 000,00 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

Frédéric MURA



La secrétaire de séance,
Mariline BOUCLET

